

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

87/13 /CB
Objet

Globalisation de prêts
1986 solde - Prêt de
4 275 000 F auprès de la
CAECL

DATE DE CONVOCATION

30 JANVIER 1987

DATE D'AFFICHAGE

30 JANVIER 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

VOTE : POUR : 30

CONTRE

ABSTENTION : 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU À LA MAIRIE
POSTAL 100
20. FEV. 1987
APPLICATION DU N° 213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le six février à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - BUSSEREAU
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - Mme BARRAUD-
UCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes
DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - M. GEOFFROY - Mme JEAN - MM. LAPERCHE
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. MOST - M. BERNARD par M. FABER -
Mme FONTAN par M. ROUDOT - M. LACOTTE par M. MONNARD.

Absents : MM. REVOLAT.

Madame DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Pour solder le programme d'emprunts globalisés
de l'exercice 1986, Monsieur le Délégué de la Caisse des dépôts
et Consignations, par lettre en date du 12 Novembre 1986, a fait
connaître que la CAECL était en mesure d'accorder à la Ville de
ROYAN un prêt de 4 275 000 F destiné à financer le solde de
son programme de prêts globalisés 1986.

Ce prêt est destiné à financer les travaux
suivants :
(prévus au budget 1986)

- Travaux de voirie (neufs)	69 000 F
- Travaux neufs assainissement pluvial	111 000 F
- Travaux aux équipements sportifs	250 000 F
- Acquisition de mobilier pour le Centre Social	200 000 F
- Travaux de bâtiment au Sporting de Pontailiac (solde)	300 000 F
- Travaux aménagement terre plein du PORT	200 000 F
- Travaux de démolition de l'ancien casino Municipal (Solde)	153 000 F
- Acquisition de réserves foncières	1 000 000 F
- Travaux au Complexe hippique	130 000 F
- Travaux d'extension du Golf (matériel)	420 000 F
- Avance TVA préfinancement travaux golf	397 000 F
- Travaux d'éclairage public	300 000 F
- Travaux à la Piscine couverte	200 000 F
- Travaux d'assainissement pluvial	270 000 F
- Acquisition d'un laboratoire de langues pour le CAREL	275 000 F

.../...

- Budget Princiapl = 4 000 000 Frs
- Budget Annexe CAREL = 275 000 Frs

Les conditions de ce prêt seraient les suivants :

- . durée = 15 ans
- . taux = 8,90
- . annuité = 527 224,86 Frs
- . Echéance = 25 Octobre

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1987
- Vu la proposition de Monsieur le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 12 Novembre 1986
- Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales et des conditions générales des prêts.

DECIDE :

Article 1er - Pour financer le solde de son programme d'emprunts globalisés 1986, la Ville de ROYAN contracte auprès de la Caisse d'Aide à L'Equipement des Collectivités Locales un emprunt de 4 275 000 F au taux de 8,90 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 Octobre 1987

Article 2 - Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN
les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents
Pour extrait conforme
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



J.P. FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CAECL

56, rue de Lille-75356 PARIS

13 NOV 1986 FORTIERS ROAD



Références à rappeler :

N° de contrat: 26 019884 01 M

N° d'emprunteur: 017 130 306 X

Date d'établissement: 12/11/86

ARTICLE 1 - La Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales
consent

à la VILLE DE ROYAN

un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

MONTANT	DUREE	TAUX INTERET	ECHEANCE ANNUELLE	COMMIS. INTERV.
4 275 000 F	15 ANS	8,90%	25/10 A PARTIR DE 1987	NEANT

pour financer:

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE - PRET GLOBAL 1986 .

ARTICLE 2 - a) Ce prêt est soumis aux conditions du présent feuillet
ainsi qu'aux articles 1a, 2 à 6, 11a du feuillet EQ.83.01 ci-joint.

- b) Le présent contrat pourra être considéré comme nul et non avenu s'il n'est pas renvoyé signé par l'emprunteur avant le *** 12/02/87 ***
Par ailleurs, sa validité est subordonnée à la production d'une délibération régulière de l'assemblée délibérante votant l'emprunt

- c) L'emprunteur prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt, à l'exclusion des droits de timbre.

Fait en autant d'originaux que de parties.

POITIERS, le 12/11/86

Pour la Caisse d'aide à
l'Équipement des
Collectivités Locales,
le Directeur Général de la
Caisse des Dépôts et
Consignations,

Pour le Directeur Général :
Le Directeur Général Adjoint,
Par Autorisation :
L'Administrateur Civil, Délégué Régional,



P. le Délégué Régional,
l'Adjoint,
J.-P. MALE

ROYAN , le 9 Février 1987

Pour l'Emprunteur,

(qualité du signataire,
cachet et signature)



Pour le Député Maire,
Le Premier Adjoint.

